

Compte-rendu de l'audience du 4 mai 2017 à la direction de l'ESPE

Présents :

- Pour l'ESPE : la directrice, le responsable « étude » et formations », une responsable DUME et un enseignant pour la mention 1^o degré.
- Trois étudiantes-fonctionnaires-stagiaires.
- Un représentant des personnels SNUipp-FSU.

Jeudi 4 mai, trois étudiantes-fonctionnaires-stagiaires parmi les 55 signataires d'une pétition ont été reçues par la direction de l'ESPE, accompagnées d'un représentant du personnel FSU, pour expliquer leurs demandes concernant les conditions de réalisation d'un travail d'analyse de situation professionnelle.

Le cadrage du module

Rappel chronologique : Plusieurs demandes avaient été faites auprès de l'enseignant responsable pour l'alerter sur le flou ressenti par de nombreux étudiant-e-s concernant un module d'analyse de situation professionnelle. En l'absence de réponse écrite, des représentants des personnels avait relayé par mail et par téléphone à la direction de l'ESPE les demandes des étudiant-e-s.

Le 6 avril un mail de cadrage était envoyé avec une date de rendu du travail fixée au 11 mai. Compte-tenu des congés scolaires et des jours fériés, il ne restait plus que deux jours de classe aux stagiaires pour procéder à la captation vidéo et réaliser le travail d'analyse demandé. Par mail et par une rencontre en personne, de nouvelles demandes de précisions ont été sollicitées auprès de la scolarité et de l'enseignant responsable.

Devant l'absence de réponses précises, les étudiants ont alors pris l'initiative de rédiger une pétition pour demander à la direction de l'ESPE de revoir les conditions de réalisation du travail demandé. Cette pétition a été remise le jeudi 13 avril 2017.

Le lendemain, dans un mail, la directrice acceptait de repousser le délai prévu jusqu'au 12 juin et de rencontrer des représentants des signataires le 4 mai, accompagné-e-s par un représentant des personnels.

Dans les jours suivants, un courrier a été envoyé par le SNES-FSU au recteur pour relayer les demandes des stagiaires.

L'anxiété d'être filmé OU la volonté de faire un travail de qualité ?

La direction de l'ESPE a reconnu une faille dans la communication, notamment pour les étudiants en DUMEEF mais elle conteste les arguments avancés dans la pétition.

L'enseignant responsable du module a énoncé à plusieurs reprises l'hypothèse selon laquelle les étudiants signataires de la pétition auraient pris pour prétexte les conditions matérielles, légales et l'absence de cadrage écrit du module pour éviter d'effectuer le travail demandé.

Les étudiantes ont rappelé qu'à aucun moment la pétition n'avait contesté l'intérêt et la nécessité de ce type d'analyse. Elles ont exprimé le regret que leurs arguments n'aient pas été entendus plus tôt.

Elles rappellent que c'est la volonté de réaliser un travail de qualité qui a conduit les signataires de la pétition à demander un cadrage écrit précis. En aucun cas, ils n'ont cherché à échapper à ce travail.

Les conditions matérielles

La direction de l'ESPE reproche aux étudiants de ne pas avoir encore effectué de demandes de prêt de matériel auprès du service informatique.

Les étudiant-fonctionnaire-stagiaires ont répondu que le service informatique de l'ESPE ne disposait que de 6 caméras et 20 tablettes à prêter. L'arrivée tardive du premier cadrage écrit n'a pas permis aux 90 stagiaires concernés de prévoir l'emprunt d'un appareil suffisamment tôt.

L'enseignant responsable du module rappelle que la qualité de l'image peut être faible, que la captation peut être effectuée avec un simple téléphone portable ou un appareil photo et que c'est la qualité de l'analyse qui est recherchée. Il précise également qu'une situation de classe au cours de laquelle l'enseignant-e apparaît à l'image est préférable mais pas obligatoire.

Analyser une séquence de quelques minutes au cours de laquelle n'apparaissent que quelques élèves, même en situation de travail autonome, peut satisfaire aux exigences du travail demandé.

Droit à l'image pour les élèves et les stagiaires.

Face aux doutes des stagiaires, les réponses de l'administration sont les suivantes :

- Des formulaires demandant l'autorisation aux parents d'utiliser l'image des élèves pour ce module ont été proposées récemment par l'ESPE.
- Si les parents refusent, il faut flouter les images ou s'abstenir de filmer les élèves concernés. Il peut même être demandé aux élèves qui n'ont pas l'autorisation d'apparaître à l'image de filmer eux-mêmes la « scène ».
- La direction de l'ESPE tient à rassurer les étudiants-fonctionnaires-stagiaires sur l'utilisation de leur propre image. Ils/elles ont signé en début d'année un document garantissant que les images fournies dans le cadre de la formation ne seraient en aucun cas diffusées. Chaque vidéo ne sera visionnée que par l'enseignant-e qui évaluera leur analyse de séance.

La direction de l'ESPE a reconnu la pertinence du questionnement des étudiant-e-s sur le droit à l'image. Il semble néanmoins que les informations fournies lors de l'audience manquaient jusque-là aux étudiant-e-s.

Maternage ou cadrage ?

Les réponses apportées en ce début de mois de mai, permettront certainement à chaque étudiant-fonctionnaire-stagiaire de comprendre ce qui est attendu concernant ce dernier exercice du module d'analyse de situation professionnelle.

On peut regretter que ces informations n'aient pas été transmises plus tôt et par écrit. L'ESPE s'est engagée à remédier à ce problème l'année prochaine.

Il semble également que la communication entre l'enseignant responsable du module et les étudiants-fonctionnaires-stagiaires concerné-e-s aurait pu être nettement plus apaisée qu'elle ne l'a été pendant l'audience et au cours de l'année écoulée.

Ceux-ci ne demandent pas être « materné-e-s ». Ils/elles demandent simplement de recevoir en temps voulu des éléments d'informations précis (donc écrits) concernant les travaux à effectuer. Ils/elles demandent également que la relation établie avec chaque intervenant à l'ESPE montre le respect qui leur est dû en tant qu'adultes (mêmes étudiants), fonctionnaires (même stagiaires) et professionnels de l'enseignement (même en devenir).